

# Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeudi 7 décembre 2023 à 20h15

Salle 2 de la halle de gymnastique de Crémines

## ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver la révision du plan d'aménagement local (PAL).
2. Discuter et approuver le budget 2024 du Syndicat scolaire du Grand Val.
3. Discuter et approuver un crédit supplémentaire d'investissement pour la remise en état périodique (REP) du chemin du Chargeou et la mise en conformité du sous-voie d'un montant de :

REP chemin du Chargeou – sous-voie	chf 330'000.00
./. Subvention canton et confédération	chf - 203'436.00
-----	
A charge de la commune de Crémines	chf 126'564.00

4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la conduite parcelle 36 – interconnexion direction Corcelles d'un montant de :

Conduite p. 36 – interconnexion	chf 220'000.00
./. Subvention canton	chf - 69'000.00
-----	
A charge de la commune de Crémines	chf 151'000.00

5. Discuter et approuver le budget 2024 de la Commune mixte de Crémines.
6. Prendre connaissance du plan financier 2023.
7. Divers.

Dès le 2 novembre 2023, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Plan d'aménagement local (PAL) :
  - Plan des zones d'affectation et de construction
  - Plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PZP)
  - Plans des zones de dangers A et B
  - Règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC)
- Budget 2024 du SSGV
- Budget 2024 de la Commune mixte de Crémines

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 1<sup>er</sup> novembre 2023.